



**COMPTE-RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
du 12 AVRIL 2024**

(Convocation du 03.04.2024)

Le 12 avril 2024, à 19h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Christophe PANDO, Maire.

Présents :

Mesdames Evelyne CERAVOLO, Mireille CHANGEAT, Cécile QUIGNARD, Christine MANDERE, Audrey MEDAN

Messieurs Alain CLOS, Antoine FRANCISCO, Bruno HOUNIEU, Jean LAHARGUE

Absents excusés :

Christophe LACILLERIE qui a donné procuration à Mireille CHANGEAT

Georges DISSARD qui a donné procuration à Christophe PANDO

Benoît FLISS qui a donné procuration à Alain CLOS

Virginie FERREIRA qui a donné procuration à Evelyne CERAVOLO

Secrétaire de séance : Mireille CHANGEAT

Approbation du précédent compte-rendu

Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2024.
Celui est adopté à l'unanimité.

1. ADMR de Lescar : fixation du nouveau montant de participation par habitant de chaque commune membre.

Lors d'une réunion des maires de l'ex CCMB, Madame la Présidente de l'ADMR nouvellement élue est venue rencontrer les élus et présenter l'ADMR de Lescar.

Le sujet des participations des communes a été évoqué ainsi que la nécessité de les uniformiser.

Ainsi, à partir de 2024, chaque commune s'engage à verser 2 € par habitant (population INSEE) au titre de la subvention annuelle.

Pour la commune de SIROS, la participation 2024 s'élèverait à : 2 € x 840 hab (INSEE 2021) : 1680 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** le versement de 1680 € au titre de l'année 2024.

2. Modification du montant des subventions des communes d'Aussevielle, Denguin, Poey de Lescar et Siros au profit de l'ALSH Récr'évasion.

La révision des modalités de financement de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) Récr'évasion situé à Poey-de-Lescar a été souhaitée lors d'une rencontre entre les communes bénéficiaires : Aussevielle Denguin, Poey de Lescar et Siros.

Le changement des règles de calculs proposé s'appuiera désormais sur le cout horaire de fonctionnement du centre de loisirs au regard de la fréquentation de chaque commune, données N-1.

Le budget minimum nécessaire au fonctionnement du centre de loisirs s'élève à 55.000 €. Il est composé des aides de la CAF, de la participation des parents et des subventions des communes.

Un déficit est annoncé pour 2023 et s'élèverait à : - 5.000 €.

Au titre de l'année 2024, la subvention de la commune de SIROS s'élèverait à 10 145€.

Les Conseils Municipaux respectifs sont appelés à délibérer afin de valider ces nouvelles dispositions. Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** la subvention de la commune à **10 145 €** pour l'année 2024.

3. Projet de convention de participation des communes d'Aussevielle, Denguin, Poey de Lescar et Siros au frais de fonctionnement de l'ALSH Récér'évasion.

Depuis la création de l'ALSH et son transfert de la CCMB vers la commune de Poey-de-Lescar, les frais d'entretien et de fonctionnement du bâtiment sont supportés par la commune seule.

Compte tenu de l'augmentation conséquente des charges en général et de l'énergie électrique en particulier, il est proposé que les communes bénéficiant des services de l'ALSH participent aux différents frais en les mutualisant.

Les charges mutualisables sont :

- énergie électrique et fluides (eau),
- entretien et réparations en liaison avec la gestion des fluides et de l'énergie (PAC, VMC, radiateurs électriques, électro-vannes...).

Pour 2024, la participation de la commune de Siros s'élèverait à 1533 €.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **FIXE** la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'ALSH Récér'évasion à 1533€ pour l'année 2024.

4. Subventions versées aux associations en 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2024 aux associations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes, à l'unanimité :

Compte	Association	Montant
6574	ADMR	1680,00 €
6574	APE	1000,00 €
6574	COMITE DES FETES	1000,00 €
6574	COUP D'POUCE EPICERIE SOCIALE	100,00 €
6574	ETOILE BEARNAISE FC	2 000,00 €
6574	RECREVASION	10 145,00 €
6574	SIROS "BOUTS DOU BIARN" – FESTIVAL DE SIROS	700,00 €
	TOTAL	16 625,00 €

5. Finances : Budget Général de la Commune :

Compte de Gestion 2023 du Trésorier.

Le Maire, Christophe PANDO expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier de LESCAR à la clôture de l'exercice.

Le Maire, Christophe PANDO le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après en avoir délibéré,

VOTE le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

• **Compte Administratif 2023 de la commune.**

Le conseil vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévu : 458 825,00

Réalisé : 383 920,40

Reste à réaliser : 0,00

Recettes

Prévu : 458 825,00

Réalisé : 294 629,15

Reste à réaliser : 109 704,91

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : 474 216,77

Réalisé : 395 393,22

Reste à réaliser : 0,00

Recettes

Prévu : 474 216,77

Réalisé : 497 660,14

Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -89 291,25

Fonctionnement : 102 266,92

Résultat global : 12 975,67

Le maire s'étant retiré lors du vote

• **Affectation du résultat 2023 en 2024.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Christophe PANDO, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 12/04/2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 94 987,15

- un excédent reporté de : 7 279,77

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 102 266,92

un déficit d'investissement de : 89 291,25

- un excédent des restes à réaliser de : 109 704,91

Soit un excédent de financement de : 20 413,66

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT : 102 266,92

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 64 806,34

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 37 460,58

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : 89 291,25

- **Présentation et vote des taux d'imposition pour 2024.**

Monsieur le Maire propose la reconduction des taux communaux 2023 en 2024, et ce, sans augmentation, comme suit :

	Bases imposition effectives 2023	Taux de référence pour 2024	Bases imposition prévisionnelles 2024	Taux votés 2024	Produits 2024
TAXE FONCIERE (bâti) TFB	749 361	28,14	805 400	28,14	226 640
TAXE FONCIERE (Non bâti) TFNB	6 549	52,32	6 800	52,32	3 558
TAXE HABITATION résidence secondaire	34 427	11,39	25 800	11,39	2 939
				TOTAL	233 137

- **Présentation et vote du budget primitif 2024.**

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Christophe PANDO, Maire, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2024 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT Dépenses 542 593.58€ Recettes 542 593.58€
INVESTISSEMENT Dépenses 291 626.25€ Recettes 291 626.25€

4. Questions Diverses

Néant

Séance levée à 21 H

Ont signé les membres présents au registre :

Christophe PANDO
Maire

Antoine FRANCISCO
1er adjoint

Evelyne CERAVOLO
2ème adjointe

Mireille CHANGEAT
3ème adjointe

Mesdames :
Virginie FERREIRA
absente excusée

Cécile QUIGNARD

Christine MANDERE

Audrey MEDAN

Messieurs :
Alain CLOS

Georges DISSARD
absent excusé

Benoît FLISS
absent excusé

Bruno HOUNIEU

Jean LAHARGUE

Christophe LACILLERIE
absent excusé